



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 95927

Texte de la question

L'État doit trancher la question de savoir si La Poste sera bientôt autorisée à faire du microcrédit, depuis qu'une demande officielle en ce sens lui a été faite par le président de l'entreprise publique. La question posée au Gouvernement est délicate, parce qu'elle revient, en fait, à poser celle, plus globale, de l'accès de La Poste aux crédits à la consommation. Un sujet très sensible que le Gouvernement n'avait pas prévu de traiter avant 2007, une fois atténuée la rancœur du milieu bancaire envers La Banque postale, créée en début d'année. Pour convaincre l'État de lui accorder le microcrédit, La Poste met en avant son statut historique de « banque des pauvres », qui, plaide-t-elle, lui confère « une légitimité incontestable » sur ce marché. Aujourd'hui, plus de la moitié des livrets A ouverts chez elle, soit 12 millions sur 20, présentent un solde inférieur à 150 euros. Et 2 millions supplémentaires un solde compris entre 150 et 750 euros. Un tel socle de clientèle, souligne La Poste, serait à même d'assurer une large diffusion du microcrédit en France et, par là même, d'aider le Gouvernement à atteindre son objectif. Le secteur du microcrédit piétine encore en France, avec 20 000 prêts accordés chaque année, contre 100 millions dans le monde. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer ses intentions au sujet de la demande de l'entreprise publique La Poste de se positionner sur le créneau du microcrédit.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95927

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5769